

There are no translations available at this moment. Thanks for your comprehension.

### Appel à candidatures - année universitaire 2013-2014

La Fondation Martine Aublet, sous l'égide de la Fondation de France, offre, pour l'année universitaire 2013-2014, quatorze bourses de recherche doctorale à des étudiants inscrits en troisième cycle dans un établissement d'enseignement supérieur français ou en co-tutelle avec une université étrangère.

Les disciplines concernées sont l'anthropologie, l'ethnomusicologie, l'ethnolinguistique, l'histoire de l'art, l'histoire, l'archéologie, et la sociologie.

Ces bourses sont destinées à financer exclusivement des recherches de terrain en Afrique, en Asie, en Océanie, au Moyen-Orient, dans l'Océan Indien et les Amériques amérindienne, latine et caribéenne.

Si aucun domaine thématique de recherche n'est privilégié, il est impératif que la méthodologie d'enquête soit qualitative et relève de l'observation participante ethnographique, du traitement d'archives et de la documentation historiographique (collections comprises), de la participation à des chantiers de fouilles archéologiques ou bien de la conduite d'entretiens thématiques et directifs. Ces bourses concernent donc la phase initiale de la réalisation d'une thèse (première et deuxième année de 3<sup>o</sup> cycle) et non la phase de rédaction finale (à partir de la troisième année).

Ces bourses sont attribuées pour une durée de 12 mois non reconductible, du 1<sup>er</sup> novembre au 31 octobre. Elles sont chacune d'un montant global de 15000 euros, versé en deux fois. Elles sont allouées après évaluation et sélection des dossiers par le Comité des rapporteurs et le Conseil Scientifique de la Fondation Martine Aublet, et validation par le Conseil d'administration de la Fondation. Aucune condition de nationalité n'est exigée.

### MODALITÉS D'ENREGISTREMENT DES CANDIDATURES

Les demandes de bourses de recherche doctorale doivent être établies suivant un formulaire à télécharger [ici](#), durant la période de l'appel d'offre. Le dossier de candidature devra être accompagné d'une lettre du directeur de thèse arguant de la qualité du projet présenté. Les lauréats seront tenus de remettre à la Fondation un rapport succinct à mi-parcours de leur recherche, puis un rapport complet à l'issue de celle-ci.

Pour être enregistré, le dossier de candidature complet doit obligatoirement faire l'objet d'un double envoi(1) avant le 11 mai 2013 à minuit :

## Bourses de recherche doctorale de la fondation Martine Aublet

Written by Fondation Martine Aublet  
Monday, 11 March 2013 15:58 -

---

- par voie électronique, à l'adresse suivante : [bourses.martineaublet@quaibrantly.fr](mailto:bourses.martineaublet@quaibrantly.fr) . Les différents fichiers seront adressés en format Word ou Pdf, intitulés chacun du nom du candidat et numérotés. L'ensemble du dossier de candidature ne dépassera pas 5Mo.

- par courrier postal (avec mention 'Candidature Bourse doctorale Fondation Martine Aublet' portée sur l'enveloppe), avec le formulaire de candidature daté et signé, à l'adresse suivante :

Fondation Martine Aublet  
Département de la recherche et de l'enseignement  
musée du quai Branly  
222, rue de l'Université  
75343 Paris Cedex 07

La liste des candidatures sélectionnées et retenues sera affichée sur le site web du musée du quai Branly et diffusée à la fin du mois de septembre 2013. La cérémonie de remise des bourses aura lieu à la même période, et le premier versement de la bourse sera effectué courant octobre.

(1) L'envoi par courrier postal est exigé parallèlement à l'envoi électronique pour des raisons d'ordre juridique et archivistique.